



La MRC de Charlevoix adopte ses priorités d'intervention et ses politiques de soutien aux entreprises et aux projets structurants pour 2020-2021

Baie-Saint-Paul, le 29 avril 2020 – Les membres du conseil des maires de la MRC de Charlevoix ont adopté les priorités d'intervention et les politiques de soutien aux entreprises et aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie en 2020-2021. Cet exercice s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds régions et ruralité, dont l'enveloppe octroyée par le Secrétariat de la Capitale-Nationale à la MRC de Charlevoix est équivalente à 959 928 \$ pour couvrir l'année 2020-2021.

Des priorités d'intervention variées

Parmi les priorités d'intervention figurent notamment la planification de l'aménagement du territoire, incluant le développement de la zone agricole, la mobilisation des communautés et la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans les domaines social, culturel, économique et environnemental. Par ailleurs, ces priorités sont étroitement reliées à la mise en œuvre de la *Stratégie socioéconomique de la MRC de Charlevoix (2019-2029)*, établissant un lien direct entre cette planification et les actions et projets prioritaires.

« Le conseil de la MRC de Charlevoix est fier d'accorder la majorité du Fonds régions et ruralité, soit plus de 600 000 \$, à la promotion de l'entrepreneuriat, au soutien de l'entrepreneuriat et au développement des entreprises privées et collectives qui créent des emplois et qui génèrent des retombées économiques et sociales majeures », a précisé le préfet, madame Claudette Simard.

« Également, plusieurs actions et projets destinés à soutenir le développement rural sont jugés prioritaires et ils sont également supportés par la MRC, qui affecte près de 200 000 \$ pour répondre aux aspirations de la population et améliorer les infrastructures de loisir, de transport des personnes et offrir des activités d'animation de la jeunesse », a ajouté madame Simard.

Les Politiques de soutien

Le Fonds régions et ruralité permet ainsi d'offrir une gamme de services pour supporter le démarrage, l'expansion et le transfert d'entreprises privées et collectives alors que huit programmes spécifiques sont administrés par les équipes d'employés œuvrant au Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) et à l'aménagement du territoire de la MRC de Charlevoix. S'ajoutent à cette aide financière neuf autres fonds et programmes destinés à soutenir des projets structurants pour améliorer les milieux de vie spécifiquement réservés aux domaines culturel, agricole, touristique et forestier.

Les ententes sectorielles

Finalement, c'est une somme de près de 60 000 \$ qui est affectée à la participation de la MRC de Charlevoix à diverses ententes sectorielles mises en place avec le soutien de partenaires régionaux et gouvernementaux dont l'Entente en agroalimentaire de la Capitale-Nationale, celle du Pôle des entreprises en économie sociale, de SAGE Mentorat d'affaires ou l'Entente de développement touristique et événementielle de Charlevoix.

Et si on ajoute au Fonds régions et ruralité le Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN), disposant d'une enveloppe de 418 851 \$ en 2020-2021, et le Fonds d'urgence pour PME dans le cadre de la pandémie de plus de 600 000 \$, c'est plus d'un million de dollars qui est disponible pour supporter les promoteurs privés, collectifs et municipaux qui font preuve d'innovation, de créativité et de dynamisme pour assurer le développement harmonieux du territoire, au bénéfice de la collectivité.

On peut prendre connaissance des priorités d'intervention et des politiques de soutien aux entreprises et aux projets structurants du Fonds régions et ruralité sur le [site Internet](#) de la MRC de Charlevoix.

– 30 –

Source :

Karine Horvath, directrice générale
MRC de Charlevoix, 435-2639 (poste 6002)